AR PREFECTURE

016-211602362-20171110-0\_2017 DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

Regu le 21/11/2017

tél: 05.45.67.92.20 fax: 05.45.67.83.38 mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

8, place du champ de foire

délibération : D\_2017\_11\_7

L'an deux mille dix sept , le vendredi 10 novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de

Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en

exercice: 23

Date de convocation du : 06 Novembre 2017

Présents: 18

<u>Présents</u>: Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur

Votants : 20

SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel

Objet : Convention de mise à disposition des locaux communaux à la MJC

## Pouvoirs:

Madame TAMAGNA Véronique a donné pouvoir à Monsieur NEBOUT Joël Madame BERTIN Nathalie a donné pouvoir à Monsieur TROUSSICOT Franck

## Absent(s):

<u>Excusé(s)</u>: Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Madame COUSSY Stéphanie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur BERCHENY Dorian

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de son soutien aux associations communales et intercommunales, la commune met à disposition des moyens matériels et financiers qui contribuent à créer des conditions favorables au développement de leurs activités et profitables à l'ensemble de la population.

Il convient alors de fixer les modalités pratiques et les conditions de mise à disposition de locaux à la MJC Jules Berry pour l'exercice de ses activités associatives tout au long de l'année.

**Vu** le projet de convention qui a pour objet de définir les obligations liant les deux parties sur la mise à disposition de locaux communaux.

## Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention fixant les modalités de mise à disposition gratuite de locaux communaux auprès de la MJC Jules Berry ;
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Pour: 20 Contre: 0 Abstention: 0

Emis le 10/11/2017, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 2 1 NOV. 2017

Le Maire,

Michel CARTE